



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **Alpine Horizon Sàrl**, Chemin des Palettes 14,
1659 Rougemont
2. Date du prononcé de dissolution: 11.07.2017
3. Suspension de faillite: 21.08.2017
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 11.09.2017
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision de la Présidente du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois du 11 juillet 2017, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO, sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite.

But: la société a pour but le traitement médical de tout comportement d'addiction et des symptômes concomitants; l'organisation et l'accompagnement à des formations, des thérapies, des massages et diverses activités sportives, d'événements wellness et sportifs. Elle propose également des prestations médicales.

Office des faillites de l'arrondissement de l'Est vaudois
1800 Vevey 1

03714371

